

étaient catholiques, comme l'indiquent leurs noms de baptême. L'abbé Faillon, le savant auteur de *l'Histoire de la colonie française en Canada*, s'étonne qu'on ait baptisé notre héros sous le nom de Samuel. "Ce nom, dit-il, inusité chez les catholiques, était en honneur chez les protestants." (1) Cette objection, que Faillon soulève sans en tenter la moindre réfutation, ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête. "Il y avait, ce semble, dit l'abbé Laverdière, dans une note à la Notice biographique de Champlain, publiée à la tête de ses Voyages, une insinuation plus naturelle à faire : c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier ; car son père s'appelait Antoine, et sa mère, Marguerite, deux noms tout à fait catholiques." (2)

Dans le contrat de mariage de Champlain, fait en 1610, son père est désigné sous le nom de *capitaine de la marine* ; il est aussi qualifié, dans le même document, d'homme noble. Cette noblesse se réduisait à bien peu de chose, équivalant, à notre sens, au titre d'homme honorable ou respectable. Les registres du Canada employaient souvent, au XVIIe siècle, cette expression de noble homme, et il

---

(1) *Histoire de la colonie française*, vol. 1, note XXI, p. 550.

(2) Notice biographique, p. xi, note 2.